

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2019 / 2020

« Découvrir, apprendre,  
pratiquer »

Plus de **300** élèves  
sont accompagnés  
chaque année par des  
intervenants diplômés.

Située au sein du Domaine  
du Terral, l'école propose des  
cours de formation musicale,  
complets et de  
grande qualité.

Avec **14** instruments  
enseignés, les apprentissages  
sont riches et variés et sont  
destinés à tous les âges.



L'école fait partie des écoles  
ressources labellisées par  
le Département et porte  
le label « École associée  
au CRR » de Montpellier  
Méditerranée Métropole.  
Un gage de qualité  
supplémentaire !



## PRATIQUE INSTRUMENTALE

Le choix de l'instrument s'effectue selon le souhait de l'élève mais reste soumis au nombre de places disponibles. L'âge d'admission varie selon la morphologie de l'enfant et en fonction de l'instrument choisi. Les cycles 1, 2 et 3 comptent entre 4 à 5 années chacun.  
Cycle 1 : 30 minutes hebdomadaires  
Cycle 2 : 45 minutes hebdomadaires

## FORMATION MUSICALE

### Éveil musical dès 4 ans

Les enfants peuvent venir profiter de séances d'éveil musical. Cours hebdomadaire de 45 minutes par groupes de 8 à 10 enfants.

### Initiation

Enseignement ludique sur les premières notions théoriques liées à la musique.

Niveau 1 à partir de 6 ans

Niveau 2 à partir de 7 ans

### Cycles d'apprentissage

Deux cycles de 4 années pour enfants et adolescents.

Des évaluations sont effectuées au 1er semestre et en fin d'année (1h15 par semaine).

## INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Guitares : classique et jazz  
Flûtes : à bec et traversière  
Violon, Alto, Violoncelle  
Contrebasse, Saxophone  
Clarinette, Batterie, Piano  
Trompette, Trombone





## MUSIQUE D'ENSEMBLE

Discipline gratuite pour les élèves inscrits en classe instrumentale. 16 séances sont réparties sur l'année scolaire et dure 1h30 chacune. Admission à partir du cycle 1, 3ème année, sur avis des enseignants et obligatoire dès le cycle 2.

### LES CLASSES

Ensemble :

- De guitares classiques
- À vent
- À cordes (niveaux 1 et 2)
- De musiques actuelles
- De flûtes traversières
- De saxophones

## MAIS AUSSI...

Orchestre ARC'O  
Orchestre d'Harmonie  
Orchestre de musiques du monde  
Musique de chambre

Le planning est établi en début d'année, en fonction du calendrier scolaire. La durée et le nombre de séances peuvent varier selon l'ensemble choisi.

La  
durée des  
cours dépend  
de la discipline. Des  
auditions et concerts  
sont organisés  
tout au long de  
l'année.

## CHORALE ENFANTS

Initiation à partir de 6 ans  
Enseignement de la chorale. Atelier obligatoire et gratuit pour les élèves inscrits en classe d'initiation.  
Cours hebdomadaire d'1h.

Jeune chœur dès 9 ans  
Ouvert à tous les jeunes désirant participer à un ensemble vocal.  
Cours hebdomadaire d'1h.

## CHORALE ADULTES

Cours réguliers d'1h30 par semaine.

## ATELIER VOCAL ADULTES

Pratique collective d'1h par semaine. Cet atelier s'appuie sur une technique vocale classique.



# INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS	Védasiens	Extérieurs
<b>Enfants &amp; Adolescents</b>		
Éveil musical	150€	251€
Formation musicale - initiation	208€	336€
Formation musicale et instrument	318€	614€
Tarif dégressif 2 enfants	300€	588€
Tarif dégressif 3 enfants	246€	540€
Instrument seul	300€	519€
<b>Adultes et cursus personnalisé *</b>		
Formation musicale	291€	360€
Instrument seul (classe d'ensemble incluse)	420€	708€
<b>Cours Collectifs</b>		
Classe d'ensemble	184€	220€
Technique vocale seule	291€	390€
Chorale seule	150€	201€
Technique vocale + chorale	402€	552€
Orchestre d'harmonie	150€	201€
Musiques du monde	150€	201€

\* Cursus sans évaluation de fin d'année. À partir de 14 ans, après avis du professeur d'instrument.

Pratique d'ensemble et/ou formation musicale ado-adulte obligatoire.

Les cours ont lieu au **Domaine du Terral**.

Les nouvelles demandes d'inscriptions auront lieu courant juin et les confirmations de réinscriptions et d'inscriptions fin juillet.

Reprise des cours **la semaine du 09/09/2019**



Allée Joseph Cambon,  
34430 Saint Jean de Védas  
04 67 85 65 52  
ecole-musique@saintjeandevedas.fr

Les familles participent à hauteur de 28% du budget global de l'école municipale de musique. Les subventions représentent 5%, la Ville assure le financement des 67% restants.